
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Bichon havanais

Taille : Très petite.

Couleur de la robe / marques : N'importe laquelle, à l'exception du merle.

Texture et longueur du poil : Poil double, long et doux.

Corps : Légèrement plus long que haut. Ligne du dessus droite, s'élevant progressivement du garrot à l'arrière.

Forme et position des oreilles : Attachées haut, tombantes avec extrémités arrondies.

Forme et port de la queue : Plantée haut, enroulée sur le dos ou tombant d'un côté ou de l'autre du dos.

Pieds : Petits.

Caractéristiques uniques : Ligne du dessus droite, s'élevant progressivement du garrot à l'arrière.

Variabilité génétique observable : Pigmentation unie.